



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Evaluation de mise en œuvre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) dans le cadre du Programme de Développement Rural 2014-2020 de la Région Nouvelle-Aquitaine

Synthèse de l'évaluation

Teritéo

TERRITOIRES EN MOUVEMENT

En association avec



1. RAPPEL DU DEROULE DE L'EVALUATION.....	3
1.1 Installation et renouvellement générationnel.....	4
1.2 Impact sur la compétitivité des exploitations et entreprises.....	5
1.3 Impacts en matière d'emploi	6
1.4 Impacts en matière de pratiques environnementales	7
1.5 Impacts sur le développement local des territoires ruraux	8



1. RAPPEL DU DEROULE DE L'EVALUATION



Mise à jour du référentiel d'indicateurs additionnels

Réalisé par EDATER en 2017, ce référentiel a été réinterrogé dans le cadre de la présente évaluation au regard de la réalité de la programmation, des évolutions de maquette et mesures effectivement ouvertes. Certaines faiblesses en termes de liens de causalité entre QEC et indicateurs d'une part et d'appropriation des indicateurs retenus par les services de l'AG en charge de la transmission des données utiles à l'évaluation ont nécessité une revue et une simplification globale du référentiel d'indicateurs additionnels afin de le rendre opérant.



Collecte des données

En complément des données fournies par l'AG, 5 enquêtes ont été menées auprès des bénéficiaires directs ou porteurs de projets soutenus. Elles visaient à évaluer les impacts des aides FEADER en matière :

- de compétitivité et d'emploi des exploitations et entreprises (PCE + IAA)
- d'évolution des pratiques agricoles en matière environnementale
- d'information et/ ou de transfert de connaissances sur le territoire
- de soutien au développement local



Réponses aux questions évaluatives

A partir de l'ensemble des informations mobilisées, des réponses étayées ont pu être formalisées pour l'ensemble des QEC pertinentes du cadre communautaire (CCSE).

Pour chaque QEC, des conclusions et recommandations ont été formulées y compris en vue de la préparation de l'évaluation finale, prévue en 2024*.

*Article 78 du Règlement UE n° 1305/2013 : « En 2024, un rapport d'évaluation ex post est établi par les États membres pour chaque programme de développement rural. Ce rapport est communiqué à la Commission au plus tard le 31 décembre 2024 ».

1.1 Installation et renouvellement générationnel

1.1 a - Rappel de la méthode mobilisée

En matière d'installation et de renouvellement générationnel, les PDR mobilisent une mesure phare du Cadre National, la **Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)**

En Nouvelle-Aquitaine, la proportion des chefs d'exploitation de plus de 57 ans dépasse les 25% en 2016. L'enjeu du renouvellement des générations est donc primordial.

Au-delà de cet enjeu, les impacts recherchés par le dispositif d'aide à l'installation sont multiples : augmentation du nombre d'installations dans les zones de déprise, augmentation du nombre d'installations hors cadre familial, hausse du nombre d'installations agroécologiques, hausse du nombre d'installés favorisant l'accroissement de la valeur ajoutée et de l'emploi agricole.

La méthode évaluative retenue, quantitative, repose sur un **bilan des réalisations, mis en perspective de différentes données de contexte** issues de sources variées (SRISSET, ODR Inra, Agreste, Observatoire de l'Installation de la Chambre d'agriculture, ...)

1.1 b - Synthèse de l'évaluation

Sur la période 2014-2020, **2 232 exploitations bénéficiaires ont été soutenues**, à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine, au titre de la DJA. Rapporté au nombre total d'exploitations agricoles recensées sur l'année de base 2013, l'aide au démarrage pour les jeunes agriculteurs a permis de soutenir l'installation de l'équivalent de **2,9% des exploitations régionales**.

La DJA permet une entrée précoce dans le métier.

La moyenne d'âge des exploitations aidées se situe autour de 28 ou 29 ans selon les régions, un âge très inférieur à l'âge moyen des exploitants agricoles en activité en Nouvelle Aquitaine, lequel se situe entre 47 et 49 ans. Par l'intégration de jeunes de - de 30 ans, les PDR ont favorisé le renouvellement générationnel dans le secteur agricole.

Parmi les exploitations bénéficiaires, 653 installations aidées se sont faites hors cadre familial, soit **29% des projets**. **L'importance de ces installations hors cadre familial permet de diversifier les origines sociales des nouveaux installés** et contribue là encore au renouvellement du secteur.

Les PDR répondent à l'enjeu clef de **maintien d'activités agricoles dans les zones à fortes contraintes** dont le risque de déprise est fort. 1 546 exploitations aidées se situent ainsi dans ces zones (**69% des installations bénéficiaires**).

Si, au travers de la DJA, les PDR contribuent en effet à infléchir la tendance au vieillissement et à lutter contre la disparition d'exploitations agricoles, **le dispositif ne suffit pas à compenser la perte nette d'exploitations**. En effet, en 2016, le taux de renouvellement des installations (ratio entre le nombre total d'installations - aidées ou non - et le nombre de cessations) est de :

- 68,6% en Aquitaine
- 72,6% en Limousin
- 69,6% en Poitou-Charentes

Ces taux fluctuent significativement d'une année à l'autre, compris entre 60 et 73%. In fine, **10 cessations d'activité ne sont compensées que par 6 à 7 installations**, induisant une réduction continue du nombre d'exploitations. On précisera néanmoins ici, qu'une partie des pertes associées (en matière d'emploi, de production...) pourraient être en partie compensées par une évolution des structures existantes (agrandissement par augmentation de la SAU, des formes sociétaires...)






1.2 Impact sur la compétitivité des exploitations et entreprises

1.2 a - Rappel de la méthode mobilisée

En matière de compétitivité des exploitations et des entreprises, les PDR de Nouvelle-Aquitaine s'appuient sur plusieurs dispositifs clefs : **des aides à l'investissement pour les exploitations agricoles et les entreprises agroalimentaires**, ainsi que le soutien aux **actions d'information et de démonstration**, susceptibles d'accompagner la transformation des exploitations et entreprises vers une plus grande compétitivité.

Les résultats de l'évaluation reposent notamment sur **trois enquêtes menées auprès d'un échantillon de bénéficiaires** des PDR :

- **Enquête auprès des bénéficiaires d'au moins un des types d'opérations de la mesure 4 (PCAE)** : 898 questionnaires ont été envoyés aux bénéficiaires des aides à l'investissement par courriel en avril 2019. 334 réponses ont été reçues soit un taux de réponse de 35%.

- **Enquête sur les impacts du soutien régional à l'investissement dans les entreprises agroalimentaires** : 33 questionnaires ont été envoyés par courriel à la mi-mars 2019 à l'ensemble des bénéficiaires des aides à l'investissement (dossiers soldés/réalisés complets au 31/12/2018). Au total, 18 entreprises ont répondu à cette enquête soit un taux de retour de 55%. Ces retours concernent pour l'essentiel des bénéficiaires situés en Aquitaine. Au regard du nombre de projets concernés, les résultats produits sont à considérer sous un angle illustratif et non statistique.

- **Enquête relative à la mesure 1.2 Actions d'information et de démonstration** : un questionnaire d'enquête a été transmis par mail à 33 contacts identifiés le 1er Avril 2019. Sur ces destinataires, 16 retours ont été collectés, soit un taux de retours de 48%.


Au-delà de ces retours qualitatifs, les résultats **travaux de l'ODR-Inra** (mesure des performances économiques des bénéficiaires par comparaison avec un échantillon de « jumeaux » non bénéficiaires), quoique mitigés, ont été valorisés.

1.2 b - Synthèse de l'évaluation

Des impacts positifs des programmes sur la **compétitivité des exploitations agricoles**.

- Les retours d'enquête confirment un effet très net des aides à l'investissement sur la **modernisation des exploitations aidées** :
 - L'amélioration de la productivité et de l'efficacité du travail est soulignée par 81% des répondants ;
 - L'impact du projet aidé sur l'amélioration de la qualité de la production est jugé élevé ou très élevé – compétitivité « hors prix » - par 77% des répondants ;
 - L'amélioration des conditions de travail (efficacité au travail et confort et la santé des exploitants agricoles) est jugée forte à très forte par 78% des répondants ;
 - D'autres effets sont également soulignés : utilisation de matériel innovant (56%), augmentation des capacités de production (48%)
- Les résultats de l'enquête confirment les **effets de ces aides sur les performances économiques des bénéficiaires** : pour plus de 40% des répondants, une progression des principaux indicateurs économiques (chiffre d'affaire, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation) est signalée. *Nota* : La mesure de ces effets par l'ODR INRA (double différence) est toutefois mitigée.

Des impacts positifs des PDR sur la **compétitivité des entreprises du secteur agroalimentaire** : pour une majorité de bénéficiaires interrogés, les projets aidés réalisés ont joué un **rôle déterminant dans les évolutions positives de leurs performances économiques**. Ils sont notamment à l'origine de la création de nouveaux process de production (66%), nouveaux produits (55%) et de nouveaux débouchés (61%).

Des **impacts positifs, au titre des actions d'information et projets de démonstration**, sont soulignés. Toutes les structures interrogées estiment que les actions menées ont produit des retombées sur les territoires et pour les publics finaux visés : **pour 69%, il s'agit de retombées importantes, pour 31% ponctuelles**. La nature de ces retombées recouvre pour les enquêtés des aspects variés : amélioration de la qualité de la production, de la valorisation des produits, optimisation des coûts de production.

1.3 Impacts en matière d'emploi



1.3 a - Rappel de la méthode mobilisée

En matière d'emploi, les PDR présentent :

1. des **mesures « défensives »** contribuant au maintien voire, dans certains cas, à la sauvegarde des activités et emplois afférents à travers l'aide à la reprise des exploitations agricoles (sous-mesure 6.1 DJA) et la compensation de fragilités économiques de certaines d'exploitations agricoles (mesure 13 - ICHN).
2. des **mesures « offensives »** contribuant au maintien voire au développement de l'emploi à travers le soutien aux investissements dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires (mesure 4 - Investissements physiques), à la diversification et la conversion des activités (sous-mesure 11 - BIO) ou encore à l'amélioration de l'attractivité des territoires ruraux (mesure 19 – LEADER).

Ces mesures impactent les activités agricoles de différentes manières : amélioration des capacités de production, de la productivité, de la qualité, de la sécurité sanitaire, ... et plus globalement de **la performance économique de l'activité**.

Ces changements et / ou ces aides permettent in fine aux exploitations agricoles et entreprises aidées d'augmenter leurs revenus voire de générer des revenus complémentaires et ce faisant **d'impacter positivement les emplois qui leur sont liés**.

Différentes méthodes ont été mobilisées afin d'estimer les impacts de ces mesures sur l'emploi. Certaines extrapolent les ratios d'emploi créés ou maintenus, issus des enquêtes bénéficiaires, d'autres mesures l'impact sur l'emploi à travers le

nombre d'exploitation bénéficiaires et la nature / intensité de l'aide apportée par les PDR (pour plus de détails sur les méthodes mobilisées se reporter aux réponses aux QEC n°4, 5, 6, 16 & 22).

1.3 b - Synthèse de l'évaluation

En 2014 et 2018, le taux d'emploi des 20 à 64 ans a progressé au sein des 3 ex-Régions étudiées :

- Aquitaine : +1,9% (de 70% à 71,9%)
- Poitou-Charentes : +2,3% (de 69,3% à 71,6%)
- Limousin : + 1,2% (de 71,6% à 72,8%)

Les PDR afférents ont **apporté une contribution significative à cette évolution positive**. L'évaluation a notamment permis de démontrer que ces PDR ont contribué :

- au maintien ou à la création de **1411 emplois, soit 1,4% de l'emploi agricole en région Nouvelle-Aquitaine** (100 900 emplois) au titre des investissements dans les exploitations agricoles (sous-mesure 4.1) ;
- à la création de **306 ETP soit 0,8% de l'emploi dans l'Industrie Agroalimentaire en Région Nouvelle-Aquitaine** (37 192 emplois hors Limousin) au titre des investissements dans les IAA (sous-mesure 4.2) ;
- à la reprise de 2940 exploitations agricoles via la DJA (sous-mesure 6.1). Sachant que la Nouvelle-Aquitaine dénombrait, en 2013, 114 330 Unités de Travail Agricole pour 83 220 exploitations, cela représente **un enjeu total de 4027 emplois en ETP soit 4% de l'emploi agricole régional** ;
- à augmenter, au titre de l'ICHN (mesure 13), l'EBE et le revenus par UTANS, **à hauteur de 10,3%** (estimation basse réalisé pour le PDR Aquitaine), **pour 23 519 exploitations agricoles soit 28% des exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine et un potentiel de 32 221 emplois** ;
- à renforcer, au titre du soutien à l'agriculture biologique (sous-mesure 11), les résultats économiques de 2033 exploitations agricoles représentant 2785 emplois **soit 2,7% de l'emploi agricole régional**.

In fine, à fin 2018, le PDR Aquitaine a déjà contribué à créer, renforcer ou préserver **40 750 emplois à des niveaux d'incidence variables** soit **40% de l'emploi agricole régional (UTA) et 1,7% de l'emploi régional total** (2 370 800 emplois).

1.4 Impacts en matière de pratiques environnementales

1.4 a - Rappel de la méthode mobilisée

Deux principales mesures visent à impulser une amélioration des pratiques environnementales :

- ✓ les aides à l'agriculture biologique (mesure 11) ;
- ✓ les mesures agroenvironnementales (mesure 10).

Une enquête, menée auprès d'un échantillon d'agriculteurs (trices) aidé(e)s au titre de ces mesures a permis d'obtenir 700 réponses, soit 24,5% de l'échantillon. La plus grande part des répondant(e)s ont bénéficié d'aides au maintien (42%) et à la conversion (43%) à l'agriculture biologique.

Il leur était demandé de préciser à propos d'une série de pratiques « environnementales » :

- s'ils les avaient maintenues, adoptées, amplifiées
- s'ils pourront les maintenir dans le temps
- d'évaluer de 1 à 10 (10 étant le niveau maximum) l'amélioration de la prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité, de l'eau et du sol dans leurs pratiques



1.4 b - Synthèse de l'enquête

Les réponses expriment une amélioration significative de la prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et de la qualité des sols par les exploitants(es) enquêté(e)s.

Une note moyenne de **7,1/10** a été obtenue concernant le niveau d'amélioration de la prise en compte des enjeux de préservation de l'environnement dans leur exploitation après la mobilisation de / des aide(s) au titre du FEADER 2014-2020.



Globalement, les taux d'adoption des différentes pratiques étudiées se situent à hauteur de **80% des bénéficiaires**, tout type d'aide confondu.

Par ordre décroissant, les enjeux / composantes environnementales ayant bénéficié des changements de pratiques les plus marqués (% fortement / % de très fortement) sont :

- la réduction des intrants azotés (18% / 47%).
- la diversité génétique des élevages (23% / 19%) ;
- les surfaces pastorales /herbagères (20% /20%) ;
- les espaces boisés (17% / 17%).

En revanche, les enjeux d'ouverture de milieux en déprise (12,8% / 12%) et de mise en défens des espaces (10,7% / 8,5%) ont été moins concernés.

En termes de durabilité, il est à noter que **plus de la moitié des agriculteurs(trices)** (52%) **considèrent être en mesure de pérenniser ces changements de pratiques** sur le long terme.

Les pratiques / enjeux les moins impactées sont aussi considérées comme plus difficiles à maintenir : mise en défens des espaces à enjeux (28%), ouverture de milieux en déprise (32%).

En termes de causalité, l'impact des aides FEADER attribuées au titre des PDR de Nouvelle-Aquitaine peut être considéré comme important.

En effet, **54% des agriculteurs identifient les subventions perçues au titre du FEADER comme importantes (37%), voire déterminantes (17%) dans l'adoption de ces nouvelles pratiques.**

A noter, en contrepoint que **30% des répondant(e)s jugent l'impact de ces aides modéré.**



1.5 Impacts sur le développement local des territoires ruraux

1.5 a - Rappel de la méthode mobilisée

En matière de développement local des territoires ruraux, les PDR de la Région Nouvelle—Aquitaine interviennent sur de multiples thématiques socioéconomiques notamment dans le cadre des programmes définis par les 52 GAL Leader de la Région Nouvelle-Aquitaine (4064 communes couvertes au total).

Dans le cadre de la conception des RAMO 2019, il a été demandé aux GAL de renseigner deux tableaux visant à valoriser les types d'investissements et de résultats qui pouvaient être attendus de leurs programmes Leader.

A partir des données relatives aux types de résultats, deux indicateurs ont été calculés pour évaluer l'impact potentiel des PDR sur les différentes thématiques du développement local :

- un indicateur d'intensité du résultat, calculé à partir de la moyenne des notes attribuées ;
- un indice de synthèse à l'échelle de chaque thème, obtenu en rapportant la somme des notes d'intensité attribuées à chacun des résultats du thème au nombre de résultats identifiés.

Nous restituons dans cette synthèse les tendances observées, notamment en mettant en avant les domaines ayant le plus fortement été investis par les GAL.

1.5 b - Synthèse de l'évaluation

À travers la programmation Leader, les PDR ont permis la programmation totale :

- ✓ de 649 projets (à l'échelle des 35 GAL),
- ✓ soit 18 projets par GAL
- ✓ soit un projet pour 6 communes couvertes ;

Relativement à l'ensemble des thématiques investies, **l'intensité des investissements consentis et résultats** presentis, apparaît notamment **concentrée sur les thématiques du développement économique**, de la **culture/patrimoine** et de **l'agriculture** qui présentent des indices synthétiques très élevés sur les trois PDR.

Il est par ailleurs à noter que les PDR **ont contribué à l'évolution de l'offre touristique en zone rurale**, en particulier à travers le **renforcement de l'offre touristique** (2,5 M€ programmés au titre de la sous-mesure 7.5) **et des capacités d'accueil sur les territoires**.

Si les types de résultats, valorisés par les GAL en fonction de la nature des projets programmés, seront bien, in fine, observables sur le territoire, **leur impact doit néanmoins être relativisé**.

Pour rappel, les évaluations européennes réalisées sur les GAL estiment à 3 millions d'€ par GAL le seuil minimum de crédits européens permettant d'avoir un véritable impact et permettre une compensation du coût de mise œuvre / gestion (masse critique).

En Nouvelle-Aquitaine, la dynamique de programmation à l'échelle des territoires couverts par les GAL s'élève à 12 M€ au total (selon les GAL) pour un **taux de programmation** de 16,2% (pour un total de 75 M€ prévus).

Par ailleurs, le **rythme de réalisation des projets** en faveur du développement local soutenus par Leader **a été largement ralenti**, sur la 1^{ère} moitié de la période programmation par des freins d'ordre administratifs et réglementaires.

In fine, selon toute vraisemblance, **les impacts et bénéfices des projets de développement local aidés dans le cadre de Leader, restent encore, à ce stade de la programmation, difficiles à mesurer à l'échelle des territoires bénéficiaires**.